



Quelles sont les droits et les devoirs des enfants dans la rue?

Par **tika_blabla**, le **12/05/2012** à **11:39**

Bonjour,

Nous habitons un village de 250 hab. avec max. 3 voitures de résident qui passent dans notre rue par jour. Nous habitons ici depuis 2 ans et nos enfants n'ont jamais été jouer dehors. En les poussant, le plus âgé de 14 ans a profité du soleil jeudi de 18h à 19h avec son ballon, je précise qu'il était seul et que nous refusons qu'il fréquente certains ados du village qui eux sont déjà fiché par la justice!. A peine était-il à l'extérieur qu'un couple d'une 60ème d'année l'a insulté... etc ... car cela fessait aboyer leur chien, résultat, mon fils s'est fait menacer par le monsieur: "Je vais lâcher mon chien à ton derrière, espèce de racaille, de bon à rien..." mon fils est venu m'en informer. Si la menace du chien n'avait pas été lancer je ne serais pas intervenue. J'ai demandé à mon fils d'y retourner et de jouer comme si j'étais absente (je me suis mise derrière un mur à 5 mètres de mon fils et je n'étais pas visible par ces personnes). 5 minutes après, le monsieur a pris son chien au bout d'une corde et est venu vers mon fils, je n'ai pas bougé mais il m'a vu. J'ai donc demandé ce qu'il y avait, pour ne pas prendre parti. Ce monsieur a de nouveau insulté grossièrement mon fils devant moi, je suis resté calme et demandais des explications, qui sont resté sans réponse en dehors des insultes qui reprenaient de plus belle envers mon fils puis ensuite sur notre famille: on était là avant vous, vous n'avez qu'à dégager, vous n'êtes que des racailles... etc ... J'ai du monter la voix pour demander: Pq menacez-vous de lâcher votre chien sur mon fils? Sans réponse! Résultat nous sommes rentré car le dialogue était impossible. Je précise que ce couple habite en bas de la rue (non des voisins directs) et que nous n'avons aucun problème avec d'autres habitants dans le village. Le maire est venu me voir vendredi midi pour avoir ma version car ceux-ci ont téléphoner au maire, qui lui même s'est fait engueuler par la dame en pleure au téléphone car il n'était pas présent chez lui au moment des faits!! Je lui ai bien précisé que je ne pouvais expliquer qu'à partir de ma présence et que j'étais sortie suite à la menace du chien (le maire n'était pas au courant, ni pour les insultes évidemment!) la dame s'est juste

plainte qu'elle avait des problèmes de cœur et que de faire aboyer son chien la mettait plus bas que terre. Les enfants peuvent-ils aller jouer dehors? Bien sur sous notre responsabilité. Que peuvent-ils faire et ne pas faire?

Par **Tisuisse**, le **14/05/2012** à **07:07**

Bonjour,

En ce qui concerne l'espace public routier, cet espace n'est pas un stade et les enfants n'ont pas à jouer sur la chaussée, c'est d'ailleurs interdit par le code de la route, et les parents, lesquels sont "présumés responsables des conséquences des actes commis par leurs enfants" doivent prendre toutes les mesures en leurs pouvoirs pour que les enfants ne confondent pas chaussée et pelouse de stade. Donc, non, les enfants n'ont pas à aller jouer au foot dans la rue, même sous votre responsabilité, et il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la quiétude de votre rue ne soit pas perturbée par vos enfants. Vous avez un jardin, qu'ils en profitent, beaucoup d'enfants n'en possèdent pas, les vôtres sont donc privilégiés.

Pour ce voisin, peut-être que, depuis qu'ils sont dans cette rue calme, ils en ont assez d'entendre des enfants hurler à longueur de journée. Ces hurlements pouvant devenir, très rapidement, du tapage diurne et le tapage, qu'il soit nocturne ou diurne, dans la mesure où il occasionne une gêne, est interdit et constitue une contravention dont les parents sont les seuls responsables, à la fois sur le plan civil mais aussi sur le plan pénal.

Par contre, ce voisin n'a pas à menacer de lâcher son chien sur votre fils car, si le chien mord votre fils, son maître commettrait un délit, le chien devenant une arme, avec préméditation puisqu'il a menacé vos enfants et vous en a averti. Il faudrait aussi savoir à quelle catégorie appartient le chien ?

Le fait que ce couple soit là depuis plus longtemps que vous ne lui donne pas plus de droit sur vous et votre famille et il n'a, en aucune façon, à dicter sa loi envers ses voisins, les droits et devoirs sont les mêmes pour tous.

Par **tika_blabla**, le **16/05/2012** à **17:22**

Je vous remercie pour votre réponse.

Le chien est un Jack Russel croisé mais je ne sais pas avec quelle autre race!

Merci.